



TENNIS DE TABLE LES GECKOS

Le GECK'OPEN XIII 2027

TOURNOI REGIONAL DE TENNIS DE TABLE

PAR EQUIPES DE 2 JOUEURS

Le SAMEDI 20 FEVRIER 2027 à REIGNIER

REGLEMENT

Article 1 :

Ce tournoi se déroulera le **samedi 20 FEVRIER 2027** de 8h30 à 21h30, sur 16 tables, au gymnase du collège de REIGNIER.

Article 2 :

Le tournoi est **régional** et homologué (homologation N° *en cours*), **et limité à 32 équipes** de deux joueurs ou joueuses licenciés à la FFTT appartenant uniquement aux associations affiliées à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Tennis de Table, à partir du niveau **benjamin 1** (joueurs nés en 2017 et avant).

Article 3 :

Rappel de réglementation en vigueur concernant la licenciation : Règlements généraux

II.606.1- Licenciation

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis de la certification médicale.

Si la mention « en règle avec la certification médicale » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « sans pratique sportive » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité, avec la mention « en compétition », datant de moins d'un an pour les majeurs, et de moins de six mois pour les mineurs.

Pour les majeurs, la présentation d'une attestation de réalisation d'un Parcours de prévention santé au cours de la saison concernée est autorisée.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation et de sa situation vis-à-vis de la certification médicale, il n'est pas autorisé à jouer.

II.606.2- Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Accès internet à l'adresse suivante : <https://spid.fft.com>
- Accès à l'application «FFTT» pour smartphones (Android et IOS)

Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Article 4 :

Ce tournoi se déroulera selon la formule Coupe Davis : chaque tour comporte 4 simples et un double.

Article 5 :

Le juge arbitre du tournoi sera Madame Solange MASSON (licence n° 7413251 au club T.T. Les Geckos). Le juge arbitre adjoint du tournoi sera Monsieur Benjamin DELENCLOS (licence n° 742761 au club de T.T. Les Geckos).



Article 6 :

La limite de classement par équipes (la somme des points de chaque joueur) est de **2599 points** (points du classement officiel de la phase 2, publication prévue début janvier 2027). La limite de classement par joueur est de 2099 points.

Article 7 :

Les parties se jouent en 3 manches gagnantes de 11 points avec 2 points d'écart et sans handicap.

Article 8 :

Le déroulement du tournoi sera :

- 7h00 : ouverture du gymnase
- 7h45 à 8h15 : pointage et vérification des équipes
- 8h15 à 8h30 : **tirage au sort en présence des capitaines à la table du juge arbitre**
- **8h30 : début du tournoi**
- **13h00 : pause repas**
- 21h30 : fin du tournoi et remise des prix (présence obligatoire de toutes les équipes)

Article 9 :

Le tournoi se déroule en 8 tours.

Lors de chaque tour, deux équipes se rencontrent selon la formule Coupe Davis (4 simples + 1 double).

➤ Pour les tours 1 à 6, les 32 équipes se rencontrent par tirage au sort intégral aléatoire.

Ce tirage aléatoire est déterminé par le numéro d'équipe tiré au sort par chaque équipe au moment du pointage.

A l'issue de ces 6 tours, nous établissons un classement général.

Pour chaque tour, une victoire de l'équipe rapporte 3 points, une défaite rapporte 1 point. Un classement général est calculé sur le total des points des équipes après ces 6 tours.

Afin de départager les équipes qui seraient ex aequo à l'issue de ce classement, nous attribuons pour chaque tour des points-rencontre. Lors d'une rencontre entre deux équipes, les points-rencontre sont établis suivant le score de la rencontre, selon le tableau suivant :

Score	Points Rencontre	Score	Points Rencontre	Score	Points Rencontre	Score	Points Rencontre	Score	Points Rencontre
5-0	+16 PR	3-2	+11 PR	2-1	+8 PR	1-2	+5 PR	0-4	+2 PR
4-1	+14 PR	3-1	+10 PR	2-3	+7 PR	0-3	+4 PR	0-5	+1 PR
4-0	+12 PR	3-0	+9 PR	1-3	+6 PR	1-4	+3 PR		

Exemple : Une équipe qui a gagné ses 2 premiers tours 4-1 aura donc 6 points, et +28 points-rencontres en cas d'égalités avec une autre équipe à 6 points.

Si des équipes sont à égalité de points, et à égalité de points-rencontres, le départage se fait dans l'ordre suivant :

- 1) le plus grand nombre de parties gagnées durant les 6 tours,
- 2) la plus grande différence de manches gagnées / perdues durant les 6 tours,
- 3) la plus grande différence de points gagnés/perdus durant les 6 tours,
- 4) tirage au sort

➤ Pour les tours 7 et 8, des groupes de 4 équipes sont constitués suivant le classement général à l'issue des 6 premiers tours.

Les 4 premières du classement général s'affrontent pour la première place du tournoi, les 4 équipes suivantes s'affrontent pour les places 5 à 8, etc. jusqu'au 4 dernières places du tournoi.



Les confrontations pour le tour 7, pour chaque groupe de 4 équipes, se feront ainsi : A contre D et B contre C. Les 2 vainqueurs par groupe de 4 équipes du tour 7 se rencontrent pour le tour 8 pour les finales de groupes.

Article 10 :

Les 8 tours durent entre 1 heure 15 et 1 heure 35 mn, la durée de chaque tour étant décidée par le Juge-Arbitre, et se terminent à la cloche. Il n'y aura pas de temps mort durant les 10 dernières minutes, et la fin de chaque tour est annoncée 10 minutes avant la fin par le juge arbitre.

Pour les tours 1 à 6, toutes les parties de chaque rencontre sont jouées, jusqu'à la cloche.

Pour les tours 7 et 8, chaque rencontre s'arrête au score acquis.

Article 11 :

- Pour les tours 1 à 8, si deux équipes n'ont pas terminé leur rencontre à la cloche, elles sont départagées de la façon suivante :
 - Au cours de la troisième partie (le double) : l'équipe qui mène gagne la partie (aux manches). En cas d'égalité parfaite durant cette partie (aux manches), un point décisif sera fait. (1-1 ou 2-0 avant la cloche : résultat = 2-1 ou 3-0)
 - Au cours de la quatrième partie : la partie n'est pas prise en compte, si le score est de 2-1, l'équipe menant 2-1 gagne sur le score de 2-1, si le score est de 3-0, l'équipe menant 3-0 gagne sur le score de 3-0.
 - Après la quatrième partie (4-0 ou 3-1 ou 2-2) :
 - si la cinquième partie n'est pas commencée, et que le score est de 2-2, les 2 joueurs commencent la partie et font un point décisif. Ce point compte pour le résultat du tour mais ne sera pas comptabilisé pour les résultats individuels remontés à la FFTT.
 - au cours de la cinquième partie, le joueur qui mène gagne la partie (aux manches). En cas d'égalité parfaite durant la cinquième partie (aux manches), un point décisif sera fait, ce point compte pour le résultat du tour mais ne sera pas comptabilisé pour les résultats individuels remontés à la FFTT.
- En cas de forfait d'un joueur, chaque partie de ce joueur (simple et double) est considérée comme perdue.
- En cas de forfait d'une équipe, l'équipe adverse gagne la rencontre sur le score de 3-0.

Article 12 :

Les inscriptions se font uniquement par mail à ttlesgeckos@gmail.com, et seront validées selon leur ordre d'arrivée, après réception du paiement intégral de l'inscription par virement sur le compte bancaire du club.

Attention : aucune inscription ne sera prise le samedi matin sur place.

Les inscriptions seront clôturées lorsque le nombre d'équipes inscrites sera de 32, plus une liste d'équipes remplaçantes en cas de désistement, et au plus tard le vendredi 20 Février 2027 à 18H00.

Si un des deux joueurs d'une équipe annule sa participation, l'inscription de l'équipe sera automatiquement annulée.

Article 13 :

Le montant de **l'inscription est de 60 euros par équipe**.

L'inscription de l'équipe sera validée seulement après réception du paiement de 60 euros, par virement instantané sur le compte bancaire du club (voir coordonnées ci-après).

La référence du paiement à indiquer est : « Geckopen 2027 + nom prénom des 2 joueurs ».

En cas d'annulation de la participation d'une équipe, le remboursement de l'inscription sera effectué si l'annulation est faite au maximum 15 jours avant le tournoi, soit jusqu'au samedi 6 février 2027.

A compter du dimanche 7 février 2027, en cas d'annulation de la participation d'une équipe ou d'un joueur d'une équipe, aucun remboursement ne sera effectué.



Le compte bancaire du club est ouvert au nom de :
ASSOCIATION LES GECKOS
BIC : SOGEFRPP
IBAN : FR76 3000 3010 7900 0500 2604 146

Article 14 :

IMPORTANT : il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.) => pour consulter les Règles du Jeu : http://www.fftt.com/reglements/regles_jeu.htm

La ligue Auvergne Rhône-Alpes de Tennis de Table se réserve le droit de faire procéder à des contrôles de raquettes lors de ce tournoi et ni les joueurs, ni les organisateurs ne pourront s'y opposer.

Article 15 :

La dotation du tournoi est de 580 euros en espèces, plus des lots divers et coupes pour une dotation totale d'environ 1300 euros.

Toutes les équipes auront un lot, et tous les vainqueurs des groupes de 4, après le tour 8, seront récompensés.

Article 16 :

Seuls les résultats des parties de simple terminées avant la cloche seront pris en compte par la FFTT pour les classements individuels des joueurs. Les parties de simple non terminées ne seront donc pas prises en compte par la FFTT pour les classements individuels des joueurs. De la même manière, les parties de doubles, qu'elles soient terminées ou non, ne seront pas prises en compte par la FFTT pour les classements individuels des joueurs.

Article 17 :

L'arbitrage sera assuré par les joueurs.

Article 18 :

Une tenue sportive et le port de chaussures de sport sont obligatoires.

Article 19 :

Les balles sont fournies par les joueurs, et seules les balles plastiques sont autorisées.

Article 20 :

Le club de Tennis de Table Les Geckos et la ville de Reignier déclinent toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents.

Article 21 :

Une buvette avec sandwiches, boissons et petite restauration sera en place au gymnase toute la journée.

Un repas sera organisé pour le midi.

Le vin d'honneur et la remise des récompenses sont prévus à 21h 30.

Article 22 :

Tous litiges seront traités par le juge arbitre et les organisateurs. Leurs décisions seront irrévocables.

Article 23 :

L'inscription au tournoi vaut acceptation du présent règlement.



Article 24 :

Informations utiles :

Pour toutes les inscriptions :

Correspondant du club : Didier MANHES :

➤ courriel : **ttlesgeckos@gmail.com**

Responsable du tournoi : Benjamin DELENCLOS au 06.18.38.48.59